

## SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identification SGH du produit:</b>	Rechargeable Li-ion Mobile Power
<b>Autres noms :</b>	Non disponible.
<b>Pays:</b>	USA / CANADA
<b>Type du produit:</b>	Solide

### Utilisations identifiées

Non disponible.

### Fournisseur / Fabricant

<b>Fournisseur :</b>	Schneider Electric IT USA (formerly APC by Schneider Electric, APC Sales and Service Corp.)
<b>Adresse :</b>	132 Fairgrounds Road West Kingston, RI 02892
<b>Téléphone :</b>	800-788-2208 ou 401-789-5735
<b>E-mail :</b>	<a href="http://nam-en.apc.com/app/ask">http://nam-en.apc.com/app/ask</a>
<b>Site web :</b>	www.APC.com
<b>Télécopie :</b>	Non disponible.

### Numéro de téléphone en cas d'urgence (24-heures)

800-788-2208

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

### Statut OSHA/HCS:

Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910. 1200), cette FDS contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette FDS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit.

### Classement de la substance ou du mélange:

Non classé.

### Elements d'étiquetage SGH:

Mention d'avertissement: Pas de mention de danger.  
Mentions de danger: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence:

Prévention	Non applicable
Intervention	Non applicable
Stockage	Non applicable
Elimination	Non applicable

### Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Dangers physiques non classés autrement (DPNCA) : Aucun connu  
Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA) : Aucun connu

## SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

**Substance/préparation:** Mélange

**Autres moyens d'identification:** Non disponible

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable

Code du produit : Non disponible

É.-U. : Cet ensemble de batteries est un article conforme à la norme 29 CFR 1910.1200 et, comme tel, n'est pas soumis à l'exigence de la norme de communication de risques d'OSHA. Les informations contenues dans cette fiche signalétique contiennent d'importantes informations essentielles à la manipulation sécuritaire et appropriée du produit. Cette FS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et autres utilisateurs de ce produit.

Canada : Ce n'est pas un produit contrôlé par le SIMDUT. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » et n'est pas soumis à la réglementation de la Loi sur les produits dangereux.

**Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.**

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact avec le contenu d'une cellule ouverte peut provoquer des brûlures. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Si le contenu d'une cellule ouverte est inhalé, retirer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact avec le contenu d'une cellule ouverte peut provoquer des brûlures. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
<b>Ingestion</b>	Le contact avec le contenu d'une cellule ouverte peut provoquer des brûlures. Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
------------------------------	---

<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note au médecin traitant</b>	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements particuliers</b>	Pas de traitement particulier.
<b>Protection des sauveteurs</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir information toxicologique (Section 11).

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Les batteries au lithium-ion contiennent de l'électrolyte liquide inflammable susceptible de s'échapper, s'enflammer et produire des étincelles lorsqu'il est soumis à des températures élevées (> 150 °C (302 °F), lorsque abîmé ou endommagé (par exemple, des dommages mécaniques ou une surcharge électrique). Les cellules brûlantes peuvent enflammer d'autres batteries à proximité.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal
<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	Aucune mesure spéciale n'est requise.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvrant le visage à pression positive.

## SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

<b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
<b>Intervenants en cas d'urgence</b>	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

<b>Précautions environnementales</b>	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
--------------------------------------	---

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage (déversement)

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

<b>Mesures de protection</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer l'ensemble de batteries dans un endroit sec. Conserver à température ambiante (25°C +/-5°C). Les températures élevées peuvent réduire l'espérance de vie de la cellule.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

#### Etats-Unis: Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

#### Canada:

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Aluminium	US ACGIH 3/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[3][b]
	BC 2/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	ON 7/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Cuivre	QC 1/2014	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 3/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d]
	US ACGIH 3/2015	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	AB 4/2009	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	BC 2/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	ON 7/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d]
		-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	QC 1/2014	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[d]
	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	[e]	
Graphite	US ACGIH 3/2015	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]

synthétique	AB 4/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	BC 2/2015	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	ON 7/2015	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	QC 1/2014	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[g]

[3] Sensibilisation cutanée

**Forme:** [a]Fraction alvéolaire [b]Poussière de métal [c]Respirable [d]Poussière et buées [e]Fumée [f]Respirable (toutes les formes à l'exception des fibres de graphite) [g]Poussières alvéolaires

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
<b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b>	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelles

<b>Mesures d'hygiène</b>	Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
<b>Protection oculaire/ faciale</b>	Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Porter des lunettes de sécurité pour manipuler une cellule ouverte ou qui fuit.
<b>Protection des mains</b>	Non requis dans les conditions d'utilisations normales. Porter des gants en néoprène ou en caoutchouc naturel pour manipuler une cellule ouverte ou qui coule.
<b>Protection du corps</b>	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
<b>Autre protection pour la peau</b>	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
<b>Protection respiratoire</b>	Non requis dans les conditions d'utilisations normales.

## SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Apparence

Etat physique	Solide. [Cellule. Prismatique]
Couleur	Multicolore.
Odeur	Inodore.
Seuil de l'odeur	Non applicable.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Vitesse d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.

## SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

<b>Reactivité</b>	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, les acides et les alcalins.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Irritation/Corrosion</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Sensibilisation</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Classification

	Nom du produit	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
	Aluminium	-	-	-	A4	-	-
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.						
<b>Tératogénicité</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.						
<b>Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.						
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.						
<b>Risque d'absorption par aspiration</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.						

**Informations sur les voies d'exposition probables:** Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

<b>Effets immédiats possibles</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets différés possibles</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition de longue durée

<b>Effets immédiats possibles</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets différés possibles</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Généralités</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë: Il n'existe aucune donnée disponible.

## SECTION 12: INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

<b>Toxicité</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Il n'existe aucune donnée disponible.

## Mobilité dans le sol






Coefficient de répartition sol/eau (Koc)	Aucune donnée disponible.
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: CONSIDERATIONS LORS DE L'ELIMINATION

### Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

	DOT	TDG	IMDG	IATA
<b>Numéro NU</b>	UN3481	UN3481	UN3481	UN3481
<b>Nom officiel d'expédition UN</b>	BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS L'ÉQUIPEMENT (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère). Polluant marin	BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS L'ÉQUIPEMENT (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS L'ÉQUIPEMENT (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS L'ÉQUIPEMENT (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	9  	9 	9 	9 
<b>Groupe d'emballage</b>	II	II	II	II
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Oui.	Non.	Non.	Non.
<b>Autres informations</b>	Ce produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9).	-	La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

AERG : 147



<b>Protections spéciales pour l'utilisateur</b>	<b>Transport avec les utilisateurs locaux</b> : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Non disponible.

## SECTION 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

Réglementations Etats-Unis	<b>Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR</b> : Indéterminé <b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Clean Water Act (CWA) 307</b> : Cuivre.
Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)	Référencé.
Clean Air Act Section 602 Class I Substances	Non inscrit.
Clean Air Act Section 602 Class II Substances	Non inscrit.
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)	Non inscrit.
DEA List II Chemicals (Precursor Chemicals)	Non inscrit.

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.  
SARA 304 RQ: Non applicable

### SARA 311/312

Classification: Non applicable.

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Feuille R – Exigences en matière de transport</b>	Aluminium	7429-90-5	≥5 - <10
	Cuivre	7440-50-8	≥5 - <10
<b>Avis du fournisseur</b>	Aluminium	7429-90-5	≥5 - <10
	Cuivre	7440-50-8	≥5 - <10

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'Etat

<b>Massachusetts</b>	Les composants suivants sont répertoriés : Graphite synthétique; Aluminium; Cuivre
<b>New York</b>	Les composants suivants sont répertoriés : Cuivre
<b>New Jersey</b>	Les composants suivants sont répertoriés : Graphite synthétique; Aluminium; Cuivre
<b>Pennsylvanie</b>	Les composants suivants sont répertoriés : Graphite synthétique; Aluminium; Cuivre

### California Prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

## Canada – Listes canadiennes

<b>INRP canadien</b>	Les composants suivants sont répertoriés : Aluminium; Cuivre
<b>Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)</b>	Aucun des composants n'est répertorié.
<b>Inventaire du Canada</b>	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date d'édition: 13 octobre 2015

Version: 1

#### Légende des abréviations:

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
Code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies

#### Avis au lecteur :

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.**

**Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**